



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 26 février 2015

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 26 février 2015

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. KOENIG	1° -	Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité.
M. CAMBIANICA	2° -	Programme 2015 de travaux de voirie et déplacements.
M. LEKADIR	3° -	Versement de la contribution financière 2015 à l'EPCC Centre Pompidou-Metz.
M. LEKADIR	4° -	EPCC Metz en Scènes - Modification des statuts.
M. LEKADIR	5° -	Attribution de subventions à diverses associations culturelles - complément de programmation.
M. TRON	6° -	Versement d'une subvention à l'Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club pour la saison 2014-2015.
Mme ANTOINE-FABRY	7° -	Attribution de subventions à des associations socio-éducatives.
M. PLANCHETTE	8° -	Dénomination d'une voie publique.
M. LIOGER	9° -	Reconversion de la caserne Desvallières - Nouvelle phase de travaux 2015-2016 - Convention entre la ville de Metz et l'Établissement Public Foncier de Lorraine.
M. LIOGER	10° -	Projet immobilier de l'ancienne Manufacture des Tabacs : convention d'occupation du domaine privé de la Ville de Metz.
Mme SAADI	11° -	Plan d'Accompagnement de Copropriétés en Difficultés (PACOD) : convention de mission avec le CALM.
Mme SAADI	12° -	Garantie des Risques Locatifs et mobilisation du parc locatif privé.
Mme SAADI	13° -	Subvention dans le cadre du dispositif "Habiter Mieux".
Mme FERRARO	14° -	Convention de réservation de logements locatifs sociaux.
M. CAMBIANICA	15° -	Cadre d'utilisation des installations de télécommunications situées dans les ZAC de la Ville de Metz - Convention avec la société Orange.

- M. TOULOUZE 16° - Etat n° 1 de régularisation des décisions modificatives.
- M. le Maire 17° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014 et du 29 janvier 2015, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 18° - Questions orales.

Séance à Huis Clos

- M. CAMBIANICA 19° - Commission d'Indemnisation Amiable des entreprises - Travaux de réaménagement de la Place Mazelle - Protocole d'accord transactionnel "BAN ASIA".
- M. KRAUSENER 20° - Protocole d'accord transactionnel - SCI ALPHA.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, le jeudi 26 février 2015, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 20 février 2015.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC (excusée début de séance - arrive au point 1), M. Jean-Michel TOULOUZE (excusé début de séance - arrive au point 3), M. René DARBOIS (arrive au point Divers 1), M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI (quitte au point 3), M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI (excusée début de séance - arrive au point 1), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN (quitte au point 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI (excusée début de séance - arrive au point Divers 1), M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY (excusé début de séance - arrive au point 2), Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN (quitte au point 2), Mme Anne HOMMEL (excusée début de séance - arrive au point 1), Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI (quitte au point 5), Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS (quitte au point 15), Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 11), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point Divers 1), M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN (quitte au point 11).

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Isabelle KAUCIC (procuration à M. Sébastien KOENIG)
- M. René DARBOIS (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à M. Richard LIOGER)
- M. Thierry JEAN (procuration à M. Daniel PLANCHETTE à compter du point 1)
- M. Thomas SCUDERI (procuration à Mme Selima SAADI à compter du point 3)
- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (procuration à M. Thomas SCUDERI)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ)
- Mme Hanifa GUERMITI (procuration à Mme Françoise FERRARO)
- M. Pierre GANDAR (procuration à M. Patrice NZIHO)
- Mme Anne HOMMEL (procuration à Marie RIBLET)
- M. Bernard HEULLUY (procuration à Mme Catherine MOREL)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à Mme Agnès MIGAUD)
- M. William SCHUMAN (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY)
- Mme Nadia SEGHIR (procuration à M. Jacques TRON)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuration à M. Dominique GROS à compter du point 5)
- M. Julien HUSSON (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Françoise GROLET)
- M. Jérémy ALDRIN (procuration à Mme Christine SINGER à compter du point 11)

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Point d'information - Action Civique :**

M. le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait fait part d'une première évolution sur l'équipement de la Police Municipale. Il précise que d'autres mesures seront présentées, notamment dans le champ de l'éducation. Enfin, M. le Maire informe d'une action en cours, le Mur des Libertés. 900 personnes sont déjà venues inscrire un mot ou un dessin. Il indique qu'à la demande de plusieurs associations et personnalités, un arbre de la Laïcité sera planté le 1^{er} avril.

- **Point d'information - Actualité Sociale :**

M. le Maire informe que le groupe PSA souhaite lancer la production de nouveaux moteurs Turbo essence, soit sur le site de Vigo en Espagne, soit à Tremery. Il indique la création d'un comité de soutien à la candidature de Tremery, soutenu par les élus locaux et municipaux. Enfin, M. le Maire informe également les membres du Conseil Municipal sur la suite du dossier ECOMOUV.

Intervention de : Mme Aurélie FILIPPETTI.

- **Point d'information – TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) :**

M. le Maire indique qu'il a reçu, à de multiples occasions, des demandes pour que le Conseil Municipal prenne position par rapport aux négociations sur le TAFTA.

M. le Maire fait une proposition de motion TAFTA. Il donne la parole à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN pour une information sur le TAFTA et pour la lecture de la motion.

Depuis 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique travaillent à la création d'une vaste zone de libre-échange transatlantique, au moyen d'un accord commercial nommé TAFTA (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*), TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), ou "grand marché transatlantique".

L'objectif de cet accord est "*d'accroître le commerce et les investissements entre l'Union Européenne et les États-Unis, en tirant parti du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique, générant ainsi de nouvelles possibilités économiques en matière d'emploi et de croissance, grâce à un accès accru au marché et à une meilleure compatibilité réglementaire et ouvrant la voie à des normes mondiales.*" Sont ainsi concernés les obstacles tarifaires comme les "*obstacles non tarifaires*" aux relations commerciales, soit l'ensemble des droits de douane et normes sociales, sanitaires et environnementales actuellement en vigueur. Les différends entre les investisseurs et les Etats doivent également faire l'objet d'un nouveau mécanisme de règlement, par le recours à des tribunaux arbitraux internationaux, où siègeraient Etats et entreprises.

La portée potentielle de cet accord est donc considérable. L'abaissement des droits de douane exposerait directement le secteur agricole français à la concurrence frontale de certains produits américains. L'harmonisation des réglementations sociales, sanitaires et environnementales présenterait un risque majeur de dégradation du niveau de protection dont bénéficient les citoyens français. La protection de la propriété intellectuelle, dont bénéficient les nombreux acteurs messins de l'innovation (IRT, CEA Tech, Institut Lafayette, etc.), serait également affectée par le TAFTA. L'institution d'un tribunal arbitral serait un acte évident de limitation de la puissance publique et démocratique, comme de nombreux exemples étrangers l'ont prouvé. Enfin, l'opacité des négociations, à peine éclaircie par la publication des directives européennes, entretient l'inquiétude et la protestation légitime de nombreux mouvements nationaux et européens.

La Ville de Metz, directement concernée comme les autres collectivités publiques par les conséquences d'un tel traité, se déclare donc en vigilance sur le TAFTA, et réaffirme son refus de tout affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen, en matière sociale, sanitaire, et environnementale.

La Ville de Metz, demande également, à l'instar du Conseil régional de Lorraine :

- un moratoire des négociations sur le TAFTA,
- l'organisation d'un véritable débat du Parlement Européen sur le TAFTA, afin de redéfinir les directives européennes de négociation,
- l'organisation d'un débat national sur le traité, appuyé et relayé par les collectivités locales et le secteur associatif.

EXAMEN DE LA MOTION TAFTA :

Interventions de : M. Thierry JEAN, Mme Danielle BORI, Mme Françoise GROLET,

M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. le Maire.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE MME AURELIE FILIPPETTI.

Mme Aurélie FILIPPETTI fait une proposition de modification du dernier paragraphe de la motion.

M. le Maire fait une suspension de séance, demandée par Mme Françoise GROLET.

Suspension de la séance à 18h49.

Reprise de la séance à 18h57.

Étaient présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

MISE AU VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA MOTION MODIFIEE CONCERNANT TAFTA.

Depuis 2013, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique travaillent à la création d'une vaste zone de libre-échange transatlantique, au moyen d'un accord commercial nommé TAFTA (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*), TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), ou "grand marché transatlantique".

L'objectif de cet accord est "*d'accroître le commerce et les investissements entre l'Union Européenne et les États-Unis, en tirant parti du potentiel inexploité d'un véritable marché transatlantique, générant ainsi de nouvelles possibilités économiques en matière d'emploi et de croissance, grâce à un accès accru au marché et à une meilleure compatibilité réglementaire et ouvrant la voie à des normes mondiales.*" Sont ainsi concernés les obstacles tarifaires comme les "*obstacles non tarifaires*" aux relations commerciales, soit l'ensemble des droits de douane et normes sociales, sanitaires et environnementales actuellement en vigueur. Les différends entre les investisseurs et les Etats doivent également faire l'objet d'un nouveau mécanisme de

règlement, par le recours à des tribunaux arbitraux internationaux, où siègeraient Etats et entreprises.

La portée potentielle de cet accord est donc considérable. L'abaissement des droits de douane exposerait directement le secteur agricole français à la concurrence frontale de certains produits américains. L'harmonisation des réglementations sociales, sanitaires et environnementales présenterait un risque majeur de dégradation du niveau de protection dont bénéficient les citoyens français. La protection de la propriété intellectuelle, dont bénéficient les nombreux acteurs messins de l'innovation (IRT, CEA Tech, Institut Lafayette, etc.), serait également affectée par le TAFTA. L'institution d'un tribunal arbitral serait un acte évident de limitation de la puissance publique et démocratique, comme de nombreux exemples étrangers l'ont prouvé. Enfin, l'opacité des négociations, à peine éclaircie par la publication des directives européennes, entretient l'inquiétude et la protestation légitime de nombreux mouvements nationaux et européens.

La Ville de Metz, directement concernée comme les autres collectivités publiques par les conséquences d'un tel traité, se déclare donc en vigilance sur le TAFTA, et réaffirme son refus de tout affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen, en matière sociale, sanitaire, et environnementale.

La Ville de Metz, demande également, à l'instar du Conseil régional de Lorraine :

- un moratoire des négociations sur le TAFTA,
- l'organisation d'un véritable débat du Parlement Européen sur le TAFTA, afin de redéfinir le mandat européen de négociation,
- l'organisation d'un débat national sur le traité, appuyé et relayé par les collectivités locales et le secteur associatif.

Après en avoir délibéré, la motion est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 10 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, Mme Selima SAADI a donné

pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Anne HOMMEL a donné procuration à Mme Marie RIBLET, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry JEAN, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 15-02-26-1 : Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de révision du Règlement Local de Publicité.

Une première phase a consisté à examiner la situation de la Ville de Metz en la matière, à tenir des réunions de concertation avec les services de l'Etat, les personnes publiques associées, les professionnels de l'affichage, les associations de protection de l'environnement et à entendre les administrés lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 5 février 2015.

Cette phase a permis la confection d'un document de présentation qui relate les éléments substantiels d'information et d'analyse de la situation communale actuelle et les perspectives qui s'offrent à la Ville.

Il convient aujourd'hui de proposer au Conseil Municipal un débat sur les orientations générales de la révision de ce règlement, étape réglementaire prescrite par l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme et qui se tient dans les deux mois précédent l'arrêt du projet de règlement.

Ce débat permet la poursuite du processus de révision en donnant aux élus la possibilité d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain Règlement Local de Publicité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

PREND ACTE :

- **DE** la tenue du Débat sur les Orientations de la révision du Règlement Local de Publicité, conformément à l'article L.123.9 du Code de l'Urbanisme.

Interventions de : Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après avoir écouté les différents intervenants, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité.

DCM N° 15-02-26-2 : Programme 2015 de travaux de voirie et déplacements :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du programme d'investissement 2015, voté par le Conseil Municipal en décembre 2014, environ 7,5 M€ sont consacrés aux chantiers d'aménagement et d'entretien des espaces publics de la ville.

Ces crédits d'investissement sont mobilisés en 2015 d'une part pour finaliser les chantiers de réaménagement initiés en 2013 et 2014, et d'autre part pour de nouveaux projets de mise à niveau de l'éclairage public et d'entretien du patrimoine de voiries publiques, d'ouvrages d'art, de remparts et de murs de quais de la ville.

La lutte contre l'insécurité routière, la mise en accessibilité des espaces publics, la suppression progressive des "points noirs cyclables" font également partie des priorités de ce programme.

Une attention particulière est portée à la cohérence de la qualité des espaces publics entre les quartiers, et à la coordination des interventions de la Ville avec celles des tiers (principalement les concessionnaires de réseaux).

- En 2015, le projet de démolition et reconstruction du **Pont Lothaire** s'achève par l'ouverture à la circulation du nouvel ouvrage courant septembre. Le coût global du projet est estimé à 3 M€ et la dépense en 2015 à 2 M€
- Les projets de **maintenance de la voirie** et de **restauration des ouvrages d'art, remparts et murs** ciblent le patrimoine le plus ancien ou le plus dégradé afin d'en assurer la conservation.

Les opérations 2015 sur ces thématiques sont estimées respectivement à 1 827 k€ et 170 k€. Quant à la réfection des berges du **ruisseau de Bonne Fontaine**, elle est estimée à 150 k€

Dans le cadre de son programme d'entretien, la Ville s'engage notamment à contribuer aux travaux de réfection des passages et espaces piétonniers de la copropriété *Saint Clément E2-E3*, qui a souhaité entreprendre ces travaux compte tenu du mauvais état de ses espaces communs ouverts au public. La convention jointe en annexe formalise les engagements conjoints de la copropriété et de la Ville de Metz, laquelle versera une participation financière forfaitaire de 114 k€

- Pour leur part, les opérations **d'éclairage public** permettent de rajeunir, de sécuriser le parc existant, d'améliorer la qualité de l'éclairage en limitant la pollution lumineuse et en maîtrisant les consommations d'énergie ainsi que les coûts de maintenance et d'exploitation.

Les opérations 2015 sur le réseau d'éclairage urbain, telles que détaillées en annexe, sont estimées à 1 400 k€

- Le programme d'aménagement en matière **d'éco-mobilité**, qui vise à la fois à l'apaisement des vitesses, à l'accessibilité, et aux modes de transports doux, comportera cette année un programme d'aménagements cyclables visant notamment à traiter un certain nombre de "points noirs" et à installer de nouveaux mobiliers urbains dédiés aux cyclistes.

Le programme 2015 d'apaisement des vitesses et de mise en accessibilité des espaces publics se traduira par l'extension de la zone 30 sur le secteur sud du quartier de la Grange-aux-Bois, par la réalisation de divers petits aménagements de sécurité sur l'ensemble des quartiers et par la mise en accessibilité des voiries principales du quartier de Devant-les-Ponts. Le programme global est d'environ 410 k€

- Les opérations de développement de la **signalisation dynamique** des parkings se poursuivent par l'intégration au système du parking Mazelle et l'amélioration du jalonnement des parkings Comédie et Cathédrale, pour environ 80 k€

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE REALISER** le programme suivant :

- Démolition-reconstruction du Pont Lothaire	2 000 000 €
- Maintenance de la voirie	1 827 000 €
- Réfection des berges du ruisseau de Bonne Fontaine	150 000 €
- Entretien des ouvrages d'art, remparts et murs	170 000 €
- Eclairage Urbain	1 400 000 €
- Apaisement des vitesses et mise en accessibilité	410 000 €
- Aménagements cyclables	440 000 €
- Développement de la signalisation dynamique des parkings	80 000 €
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières, relatives à ces travaux et notamment la convention de participation financière avec la *Copropriété Saint-Clément E2-E3*,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention instituant la servitude conventionnelle de passage sur les squares Praillon et du Pontiffroy, à procéder à l'inscription de celle-ci au Livre Foncier, et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Agnès MIGAUD, M. René DARBOIS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Bérangère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, M. Jean-Michel TOULOUZE.

DCM N° 15-02-26-3 : Versement de la contribution financière 2015 à l'EPCC Centre Pompidou-Metz :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Dans le cadre des statuts de l'EPCC Centre Pompidou-Metz, la Ville est sollicitée pour sa contribution financière 2015.

Les premiers éléments de bilan de l'EPCC Centre Pompidou-Metz confirment le succès public rencontré par les 8 expositions proposées par le Centre en 2014. Un peu plus de 350 000 visiteurs ont été recensés (soit + 5 % de la fréquentation 2013), permettant de positionner l'établissement dans les premiers sites muséaux français.

S'agissant de la programmation 2015, outre la poursuite de l'exposition « Phares » jusqu'en février 2016 et l'exposition « Formes Simples » jusqu'en mars 2015, la nouvelle directrice du Centre Pompidou-Metz, Emma LAVIGNE propose à voir au printemps deux expositions monographiques : la première, intitulée « Leiris and co » du 3 avril au 15 septembre 2015 et la seconde, « Rétrospective Tania Mouraud » du 4 mars au 15 septembre 2015, laquelle sera accompagnée d'un parcours des œuvres de l'artiste dans divers lieux de la ville de Metz.

Cet itinéraire mènera le visiteur au FRAC Lorraine, au Musée la Cour d'Or-Metz Métropole, à l'Arsenal, au Centre d'Art Faux Mouvement, dans les galeries TouTouChic et Octave Cowbell. En point d'orgue pour la saison, sont annoncées « Warhol Underground », une exposition sur le pape du pop art, de juillet à octobre 2015, suivie de celle intitulée « Aura », de novembre 2015 à février 2016. Enfin, outre le travail d'ateliers de pratique artistique et la programmation du studio, il faut indiquer le principe d'un temps fort mensuel dans le Centre concentrant sur trois jours (vendredi au dimanche) des performances, spectacles, concerts, conférences autour d'une exposition chaque fois différente (ex : en mars, temps fort autour de Tania Mouraud) et un travail avec des compagnies en résidence ouvrant sur une restitution publique.

Il est à signaler enfin, la volonté de la ville et de la nouvelle direction de mieux collaborer sur divers projets culturels pour ancrer davantage le Centre dans son territoire. Ainsi, une collaboration est en cours sur l'événementiel de l'été entre le Centre Pompidou-Metz et la Ville de Metz autour des projets de festival « Metz Musiques & Numérique » et des Fêtes de la Mirabelle.

De façon générale, l'obligation de contributions à hauteur de 9 M€ pour les collectivités territoriales dans le montage budgétaire de l'EPCC a permis un nouveau tour de table fructueux avec, pour objectif, de stabiliser sur les prochaines années le financement du Centre Pompidou-Metz, avec notamment l'entrée du Conseil Général de la Moselle dans le tour de table et la confirmation des engagements de Metz Métropole, la Région Lorraine et la Ville de Metz. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 15 janvier 2015 a trouvé un accord entre les collectivités sur les recettes nécessaires au budget 2015 respectueux des obligations statutaires de l'EPCC Centre Pompidou-Metz et d'un projet artistique et culturel ambitieux pour 2015.

Dans ce cadre, le budget primitif 2015 de l'EPCC, validé en Conseil d'Administration du 15 janvier 2015, s'élève à 12 100 000 € en dépenses et recettes. La Région Lorraine a confirmé sa participation à hauteur de 3 M€, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour 4,6 M€, laquelle sera complétée par du mécénat à hauteur de 550 000 € et le Conseil Général de la Moselle pour 300 000 €. Le Centre Pompidou-Metz entend réaliser 3,1 M€ de recettes propres.

S'agissant de la contribution de la Ville, elle s'élève à 550 000 € avec une contribution de 400 000 € pour le fonctionnement du Centre Pompidou-Metz en 2015 et un soutien complémentaire de 150 000 €, compte tenu de l'accord trouvé pour 2015 à l'occasion du CA du 15 janvier dernier. Il est proposé de réaliser ce paiement en deux versements, le premier à l'issue du vote du Conseil Municipal et le second à la réception du bilan comptable et du rapport d'activités du Centre pour l'année 2014.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** à l'EPCC Centre Pompidou-Metz une contribution de 550 000 € en vue de l'équilibre des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des projets artistiques et culturels de cet établissement.
Cette contribution sera versée en deux acomptes : le premier acompte en mars 2015 et le second au vu de la réception du bilan comptable et du rapport d'activités de l'année 2014.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Selima SAADI, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 2 : M. Philippe CASIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-4 : EPCC Metz en Scènes - Modification des statuts :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

A l'occasion du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes du 10 décembre 2014, les membres du CA ont validé un certain nombre de propositions de modifications des statuts

de l'EPCC. Pour permettre leur validation définitive, les collectivités fondatrices doivent donner leur accord afin que le Préfet puisse prendre un arrêté modificatif des statuts de cet établissement.

Les modifications apportées aux statuts de l'EPCC Metz en Scènes ont permis un toilettage des statuts initiaux en confirmant la mise à disposition des locaux de la BAM en gestion directe de cet établissement, en rectifiant le terme de Région Lorraine par Conseil Régional de Lorraine, en stipulant la signature avec les collectivités fondatrices d'une convention triennale d'objectifs et de moyens, en précisant l'existence du projet d'établissement et corrigeant ainsi les objectifs assignés à l'EPCC, en toilettant le titre IV qui précisait les modalités de mise en route de l'EPCC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces modifications statutaires tels que présentées dans le document joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONFIRMER** que la gestion de la Salle de Musiques Actuelles dénommée « Boîte à Musiques » située à Metz-Borny, est confiée à l'EPCC Metz en Scènes ;
- **DE MODIFIER** les statuts approuvés par délibération du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2008 permettant de les actualiser en précisant les orientations du projet d'établissement, l'établissement d'une convention tripartite entre la Ville de Metz, le Conseil Régional de Lorraine et l'EPCC Metz en Scènes pour la mise en œuvre du projet d'établissement, la mise à disposition et la gestion de la BAM par l'EPCC Metz en Scènes, une actualisation du titre 4 qui évoquait la mise en route de l'EPCC Metz en Scènes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente motion et plus particulièrement les statuts modifiés de l'EPCC Metz en Scènes ainsi que tout avenant à la convention de mise à disposition des équipements et matériels nécessaires à la gestion des équipements mis à disposition.

Interventions de : M. Patrick THIL, Mme Béragère THOMAS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme

Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Guy CAMBIANICA, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-5 : Attribution de subventions à diverses associations culturelles - complément de programmation :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est engagée dans un soutien actif aux associations culturelles avec la volonté d'encourager la création et la diffusion dans tous les domaines artistiques tout en assurant un large accès à la culture pour tous et une animation du territoire. Ainsi, ce sont plus de 80 associations et compagnies qui sont accompagnées et soutenues, agissant sur le territoire dans des domaines aussi variés que la musique, le théâtre, les arts plastiques, le chant choral, les lettres ou encore le patrimoine.

Les demandes de subventions au titre de l'action culturelle 2015 ont été étudiées selon les critères suivants : siège social sur la commune, activité et impact sur le territoire, qualité artistique, dynamisme et attractivité des actions menées au regard de l'intérêt public local. Les soutiens portent sur le fonctionnement de l'association et/ou sur des projets culturels particuliers.

Au vu des différentes demandes associatives en matière artistique et culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 90 000 € dont le détail figure ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 90 000 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

Musique - Chant choral

- | | |
|--|----------|
| - Musiques volantes | 48 000 € |
| - Centre d'Etudes Grégoriennes de Metz | 8 000 € |
| - Concert Lorrain (Le) | 6 000 € |

- Maîtrise de la Cathédrale	4 000 €
- Fondation Jeunes Talents	3 000 €
- Ensemble Syntagma	1 500 €
- INECC (Institut Européen de Chant Choral) Mission Voix Lorraine	1 000 €
- Tourdion (Le)	700 €
- AMECI	350 €
- Allez Chant	150 €
- Chœur de l'Atelier	150 €
- Chœurs de la Marjolaine	150 €
- Croch'cœur de Metz	150 €
- Intermède	150 €
- Tante Voci	150 €
- Trimazo	150 €
- Villanelle	150 €
Lettres - Histoire – Patrimoine	
- Groupe Folklorique Lorrain	2 000 €
- Historia Metensis	1 500 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
- Société d'Histoire du Sablon	1 200 €
- Les Amis de Verlaine	1 000 €
- Méridienne	900 €
- Société d'Histoire naturelle de la Moselle	500 €
- Amis des Manufactures des tabacs et allumettes messines	150 €

Aides au Projet

Musique - Chant choral

- Maîtrise de la Cathédrale (4 ^e édition du <i>Printemps des Maîtrises</i> en mai)	1 500 €
- ALCEMS (24 ^e édition du <i>Concert européen des Lycées</i> le 19 mars à l'Arsenal)	1 000 €
- AMECI (Rencontre régionale de chorales le 25 janvier à St-Pierre aux Nonnains)	500 €

Lettres - Histoire – Patrimoine

- Journées Européennes de la Culture Juive – Lorraine 4 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, de partenariat, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Hacène LEKADIR, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

M. LE MAIRE PROPOSE QUE LE POINT DCM N° 15-02-26-5 SOIT VOTE SANS L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DE VERLAINE".

DCM N° 15-02-26-5 modifiée :

La Ville de Metz est engagée dans un soutien actif aux associations culturelles avec la volonté d'encourager la création et la diffusion dans tous les domaines artistiques tout en assurant un large accès à la culture pour tous et une animation du territoire. Ainsi, ce sont plus de 80 associations et compagnies qui sont accompagnées et soutenues, agissant sur le territoire dans des domaines aussi variés que la musique, le théâtre, les arts plastiques, le chant choral, les lettres ou encore le patrimoine.

Les demandes de subventions au titre de l'action culturelle 2015 ont été étudiées selon les critères suivants : siège social sur la commune, activité et impact sur le territoire, qualité artistique, dynamisme et attractivité des actions menées au regard de l'intérêt public local. Les soutiens portent sur le fonctionnement de l'association et/ou sur des projets culturels particuliers.

Au vu des différentes demandes associatives en matière artistique et culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 89 000 € dont le détail figure ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 89 000 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

Musique - Chant choral

- Musiques volantes	48 000 €
- Centre d'Etudes Grégoriennes de Metz	8 000 €
- Concert Lorrain (Le)	6 000 €
- Maîtrise de la Cathédrale	4 000 €
- Fondation Jeunes Talents	3 000 €
- Ensemble Syntagma	1 500 €
- INECC (Institut Européen de Chant Choral) Mission Voix Lorraine	1 000 €
- Tourdion (Le)	700 €
- AMECI	350 €
- Allez Chant	150 €
- Chœur de l'Atelier	150 €
- Chœurs de la Marjolaine	150 €
- Croch'cœur de Metz	150 €
- Intermède	150 €
- Tante Voci	150 €
- Trimazo	150 €
- Villanelle	150 €

Lettres - Histoire – Patrimoine

- Groupe Folklorique Lorrain	2 000 €
- Historia Metensis	1 500 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
- Société d'Histoire du Sablon	1 200 €
- Méridienne	900 €
- Société d'Histoire naturelle de la Moselle	500 €

- Amis des Manufactures des tabacs et allumettes messines 150 €

Aides au Projet

Musique - Chant choral

- Maîtrise de la Cathédrale (4^e édition du *Printemps des Maîtrises* en mai) 1 500 €

- ALCEMS (24^e édition du *Concert européen des Lycées* le 19 mars à l'Arsenal) 1 000 €

- AMECI (Rencontre régionale de chorales le 25 janvier à St-Pierre aux Nonnains) 500 €

Lettres - Histoire – Patrimoine

- Journées Européennes de la Culture Juive – Lorraine 4 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, de partenariat, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Sébastien KOENIG, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Bérangère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-6 : Versement d'une subvention à l'Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club pour la saison 2014-2015 :

M. TRON, Rapporteur, expose :

L'Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club est le 1^{er} club de la Ligue Lorraine avec plus de 520 licenciés et 28 équipes engagées dans les différents Championnats. Sur le plan sportif, l'équipe A évolue en Division d'Honneur et a été Vainqueur de la Coupe de Lorraine Séniors de la saison 2013/2014. A titre de comparaison, le club évolue au même niveau que la RS Magny.

Le club se classe par ailleurs 2^{ème} au challenge du meilleur club de jeunes de la Ligue Lorraine de football. La priorité affichée par l'APM Metz Foot est aussi d'obtenir à nouveau le meilleur classement au Challenge du Fair-Play pour l'ensemble de ses équipes.

Dans le cadre du projet sportif qu'il développe le club souhaite, entre autres, devenir club support d'une section sportive de collège. Il mettra à profit cette saison sportive pour explorer cette possibilité en vue de la prochaine rentrée.

L'APM Metz Foot est également depuis quelques années leader régional dans la formation et la fidélisation des arbitres et 2015 devrait confirmer la progression des jeunes arbitres du club dans la hiérarchie.

Les statuts de l'APM Metz Football Club ont été modifiés en fin de saison 2013/2014 pour passer d'une section de l'Amicale du Personnel Municipal à une association indépendante. Lors des saisons sportives antérieures le soutien financier apporté par la ville au club s'élevait à 39 000 € dont une partie était financée par l'Amicale du Personnel Municipal et l'autre par le service des sports.

Pour la saison 2014/2015 une première subvention de 7 760 € a été allouée au club. Le club étant devenu une association sportive, il est par conséquent proposé d'attribuer à l'APM Foot une subvention complémentaire de 30 070 € permettant ainsi d'atteindre le niveau de financement global octroyé précédemment par la Ville diminué de 3 % comme pour l'ensemble des clubs sportifs messins soit 37 830 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de **30 070 €** à l'Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectif et de moyen correspondante ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Martine NICOLAS, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-7 : Attribution de subventions à des associations socio-éducatives :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **37 610 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir d'une part leur fonctionnement et quelques projets spécifiques d'autre part.

1. Subventions de fonctionnement pour les associations socio-éducatives

Pour toutes les demandes, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

Il est proposé d'accorder les subventions à 15 associations socio-éducatives pour un montant total de **36 160 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

2. Subventions projet et manifestation

Animation de la Place de France :

L'association Familiale et Culturelle Ste Barbe Fort/Moselle a la volonté de promouvoir la vie du quartier Ste Barbe Fort/Moselle. Elle propose de créer du lien entre les habitants du secteur, et de faire connaître la vie associative du centre socio-culturel au travers d'un barbecue géant le 28 juin 2015. La Place de France et le Centre seront les lieux de rencontre où seront proposés des animations musicales et spectacles. Il est proposé une aide financière de 450 €

Semaine de la Solidarité Internationale et Festival Alimenterre :

Le Club UNESCO coordonne pour l'année 2015 deux évènements à Metz : la Semaine de la Solidarité Internationale et de Festival Alimenterre. L'objectif est de sensibiliser les différents publics à la solidarité locale et internationale, ainsi qu'à l'alimentation et à l'agriculture. La semaine de la Solidarité sera marquée par des expositions, des concerts, des débats, des interventions dans l'espace public, dans les écoles, dans les associations. Quant au Festival du Film Alimenterre, cet évènement sera ponctué par des séances de projections avec débats. Afin de soutenir l'association pour lui permettre de réaliser ses projets, il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de 1 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **37 610 €**:

Subventions de fonctionnement pour un montant de 36 160 €:

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	7 600 €
- Association Familiale de Metz-Vallières	4 270 €
- Association Familiale de l'Agglomération Messine	1 270 €
- Amicale de la Corchade	1 240 €
- Association Carrefour	2 470 €
- Centre Culturel d'Anatolie	5 000 €
- Collectif Art	2 850 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Corchade	1 000 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	640 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	950 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	5 700 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	950 €
- Association du Scoutisme Européen	300 €
- Skeud en Vrac	1 420 €

Subventions pour projet et manifestation pour un montant de 1 450 €:

- | | |
|---|---------|
| - Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle | 450 € |
| - Club U.N.E.S.C.O. de Metz | 1 000 € |
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **37 610 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Interventions de : Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérange THOMAS.

Au vu de l'intervention de M. Thierry GOURLOT, M. le Maire met aux voix l'attribution de subvention au Centre Culturel d'Anatolie séparément des autres attributions de subvention.

1) Attribution de subvention au Centre Culturel d'Anatolie :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérange THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Sébastien KOENIG, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

2) Attribution de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU,

Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Sébastien KOENIG, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 15-02-26-8 : Dénomination d'une voie publique :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école d'infirmières du Centre Hospitalier Régional, comprenant des logements en accession, des logements sociaux et une résidence pour personnes âgées, une voie est créée sur le ban communal.

Tenant compte des principes de l'hodonymie messine, il est proposé :

- De dénommer la nouvelle voie allant de la rue du XX^{ème} Corps Américain à la rue Saint-Jean : **rue BRUNEAUT**.
BRUNEAUT (vers 534-613)
Brunehaut ou Brunehilde, épouse du roi Sigebert Ier d'Austrasie. Leur mariage est célébré en 566 à Metz alors capitale du royaume.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DENOMMER** la nouvelle voie allant de la rue du XX^{ème} Corps Américain à la rue Saint-Jean : **rue BRUNEAUT**.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 4 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Philippe CASIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-9 : Reconversion de la caserne Desvallières - Nouvelle phase de travaux 2015-2016 - Convention entre la ville de Metz et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Afin d'engager le projet de reconversion de la caserne Desvallières à Devant-Lès-Ponts, la Ville de Metz s'appuie sur l'EPFL à travers ses missions de traitement de friches militaires. Plusieurs conventions ont permis d'assurer la gestion foncière du site, puis la mise en œuvre d'études et de travaux préparatoires.

Aussi, une première phase opérationnelle, menée au courant du premier semestre 2014, a consisté à réaliser des travaux de mise en sécurité, de fermeture, de désamiantage, de curage

intérieur, de réhabilitation et de révision de la charpente et des couvertures des bâtiments conservés ainsi qu'un traitement paysager (défrichage, élagage de certains arbres).

Une nouvelle convention est proposée afin de poursuivre le projet par la mise en œuvre d'une deuxième tranche opérationnelle : démolition de certains bâtiments et mesures conservatoires complémentaires.

Ce projet de convention a fait l'objet d'une délibération du Bureau de l'EPFL le 12 novembre 2014, après que l'Etat et la Région aient donné leur accord sur le financement de ces travaux, estimés à 500 000 € lors du Corthex du 12 septembre 2014. Conformément au CPER, la convention prévoit que la Ville de Metz finance les travaux à hauteur de 50 %, soit 250 000 €. La signature de ce document permet ainsi d'assurer mais également d'assumer le financement de l'opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Ville de Metz et l'EPFL.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.
- **D'APPROUVER** la participation de la Ville de Metz à hauteur de 250 000 €TTC.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a

donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 3 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Philippe CASIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-10 : Projet immobilier de l'ancienne Manufacture des Tabacs : convention d'occupation du domaine privé de la Ville de Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Suite à l'arrêt d'activité d'impérial Tobacco, la société Bouygues Immobilier s'est portée acquéreur de l'ensemble du site en 2011. Le projet de reconversion consiste à créer un ensemble de logements, bureaux et commerces. Par son programme, comportant notamment la création de logements sociaux, l'opération répond aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération messine et donc à ceux de la ville de Metz. En conséquence, la ville soutient ce projet et souhaite mettre en œuvre ses prérogatives afin de permettre son bon déroulement.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition du domaine privé de la Ville est proposée afin de permettre à Bouygues immobilier de modifier son accès chantier à la Manufacture des tabacs, en raison de l'avancée de ses travaux et de l'emménagement de nouveaux habitants dans la première partie rénovée.

Le nouvel accès se fera par la rue de la piscine, puis par le portail au droit de l'aire de camping-car intérieure au camping. Bouygues immobilier mobilisera une surface d'environ 2600 m² et un bloc sanitaire. Cette emprise sera utilisée pour un accès au site de chantier pour l'approvisionnement en matériaux qui ne devront, en aucun cas, être stockés au niveau du camping (PPRI).

Ainsi, pour la saison 2015, le camping perdra l'usage de 19 places de camping et camping-car.

En contrepartie, la société Bouygues Immobilier s'engage notamment à verser à la ville de Metz une indemnité correspondant à la perte d'exploitation pour le camping, ainsi que tous frais engendrés par cette mise à disposition.

La convention ci-jointe définit les conditions dans lesquelles la Société est autorisée à occuper une partie du camping municipal de la Ville de METZ.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable à la mise en œuvre de cet accès,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous les documents s'y référants, notamment des avenants,
- **D'AUTORISER** la perception des recettes correspondantes,
- **D'ORDONNER** l'inscription des recettes sur les budgets de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 2 : M. Philippe CASIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

M. le Maire informe que les points **DCM N° 15-02-26-11**, **DCM N°15-02-26-12** et **DCM N° 15-02-26-13** sont traités ensemble.

DCM N° 15-02-26-11 : Plan d'Accompagnement de Copropriétés en Difficultés (PACOD) : convention de mission avec le CALM :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

La situation dégradée de copropriétés d'habitat privé, particulièrement dans les quartiers visés par la Politique de la Ville, est un enjeu capital pour les années à venir. L'amélioration de la qualité de vie et le maintien d'une mixité en logement social et logement privé dans certains quartiers, plaident en faveur d'une intervention publique renforcée, dans le strict respect des principes attachés à la propriété privée.

Dans le quartier de Metz-Borny, le Grand Projet de Ville (GPV), auquel a succédé en 2005 le Programme de Rénovation Urbaine, a permis un traitement qualitatif du logement social et des espaces publics dans une logique de reconquête. La réussite de ces opérations rend visible et incontournable la nécessité d'un traitement des copropriétés, lesquelles sont confrontées à des problématiques urbaines, sociales et techniques, souvent similaires au parc social.

La Ville de Metz a mis en œuvre ce programme d'accompagnement en trois étapes :

- un premier diagnostic opéré par l'ARIM en 2010 sur les 35 copropriétés du quartier et une étude pré-opérationnelle effectuée par le CALM de la Moselle en 2012 sur 7 d'entre-elles concentrant les problèmes les plus importants ;
- la mise en place d'une mission de suivi-animation en 2013, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Metz, avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Caisse des Dépôts et Consignations (DCM n° 13-04-03 du 25 avril 2013) ;
- l'octroi de prêts sociaux pour permettre la mise en place rapide et sécurisée des premiers travaux, objet de la présente délibération.

Dans le cadre du suivi-animation, une stratégie d'intervention adaptée et partagée permettant d'accompagner six copropriétés (Bernadette, Christiane, Fantenotte, C.Bernard, Lesandrais et Humbepaire) dans la résolution de leurs dysfonctionnements a été mise en œuvre. Elle vise une requalification globale et pérenne afin de retrouver un fonctionnement normal.

Des programmes de travaux par copropriété ont été élaborés et devraient être votés dans les assemblées générales des différentes copropriétés à partir de 2015. Les quote-parts des copropriétaires devraient être appelées par les syndics à partir de 2015, principalement concernant la copropriété Bernadette, sise 1-3 rue du Béarn à Metz, qui prévoit en 2015 la mise en conformité de ses ascenseurs et de sa sécurité-incendie, ainsi que la sécurisation de ses accès.

Les copropriétés concernées vont bénéficier d'une intervention de l'Agence nationale de l'habitat à hauteur de 50 % ou 30 % du coût global des travaux (selon qu'elles sont inscrites en plan de sauvegarde ou dans des opérations programmées de l'habitat). La Communauté d'agglomération de Metz Métropole a prévu une intervention à hauteur de 10 % du coût des travaux. Le Conseil Général de la Moselle, dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement et d'autres partenaires (Caisse d'allocations familiales, Caisse de retraite) vont, pour leur part, apporter des aides individualisées aux occupants selon leur situation individuelle.

Pour compléter ces dispositions et permettre une mise en œuvre diligente des travaux, la Ville de Metz propose la mise à disposition d'un fonds affecté individuellement aux ménages disposant de faibles ressources qui en éprouveraient le besoin, selon les termes de la convention et du contrat de prêt mentionnés en annexe du présent rapport.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le projet de convention de mission ci-annexé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels et tout document contractuel à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **D'AUTORISER** la mise en place du dispositif précité par le versement de la subvention de 90 000 € au CALM et l'encaissement du remboursement selon l'échéancier prévu.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

DCM N° 15-02-26-12 : Garantie des Risques Locatifs et mobilisation du parc locatif privé :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Par décision du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé de passer un accord partenarial avec l'Association Pour l'Accès au Garanties Locatives, CILGERE et PLURIAL Entreprises pour mettre en œuvre la Garantie des Risques Locatifs et mobiliser le parc privé locatif afin d'encourager les propriétaires bailleurs à louer leurs logements inoccupés.

Pour donner une nouvelle impulsion à ce dispositif et en élargir l'impact sur le marché locatif, les critères d'accès à cette mesure ont été élargis par avenant le 17 mai 2013, en portant la durée de la vacance à six mois et en permettant que les propriétaires bailleurs puissent bénéficier du dispositif s'ils louent à des ménages locataires « jeunes de moins de 30 ans » respectant les critères d'éligibilité de la GRL et sans condition de vacance du logement.

Le dispositif est à la fois un outil de réduction de la vacance et d'attractivité des jeunes ménages à Metz.

Après examen de nouveaux dossiers, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge six primes d'assurance du contrat GRL pour un montant total de 1 100,14 € réparti conformément au tableau figurant ci-dessous.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** la prime du contrat GRL des propriétaires bailleurs concernés pour un montant total de 1 100,14 € réparti comme suit :

<u>Propriétaire</u>	<u>Adresse du logement loué</u>	<u>Date de prise d'effet du bail</u>	<u>Montant annuel de la prime d'assurance</u>
LEROY Christian	32 rue Jules Lagneau METZ	01/09/2014	164,94 €
MARCHAL Marlène	50 rue des Petites Sœurs METZ	02/11/2014	188,76 €
BERTRAND Maurice	5/7 rue du Béarn METZ	02/11/2014	200,97 €
BERTRAND Maurice	7 rue du Béarn METZ	01/01/2015	201,30 €
CARIGI J.François	2 rue Georges Robinson METZ	01/11/2014	166,65 €
GRASMUCK J.Luc	8 rue Alexandre Dumas METZ	20/09/2014	177,52 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente.

DCM N° 15-02-26-13 : Subvention dans le cadre du dispositif "Habiter Mieux" :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Depuis novembre 2011, la Ville de Metz s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » qui vise à aider les ménages messins à réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % dans leur logement (ex : changement de vieilles chaudières et / ou isolations extérieures ou intérieures).

Dans le cadre de ce programme, l'État attribue une aide financière de 3 500 € à laquelle s'ajoute une prime supplémentaire de 1 000 € de Metz Métropole et Metz (500 € chacune).

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 9 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 9 000 € répartie comme suit :

Propriétaire	Nombre de logements	Participation « Habiter Mieux »	Type de demandeur
AYDIN Halit	1	500 €	Propriétaire occupant
AYDIN Nazmi	1	500 €	Propriétaire occupant
BEN AICHA SIDI Rachid	1	500 €	Propriétaire occupant
BEN MOULA M'hammet	1	500 €	Propriétaire occupant
BERJOTIN Jérôme	1	500 €	Propriétaire occupant
BOUR Sébastien	1	500 €	Propriétaire occupant
CHOUNLAMOUN-TRY Phisitchan	1	500 €	Propriétaire occupant
DESINDE Jean-François	1	500 €	Propriétaire occupant
ENDRINGER Bernard	1	500 €	Propriétaire occupant
FERRY Christophe	1	500 €	Propriétaire occupant
KARAMAN Muhammet	1	500 €	Propriétaire occupant
LAUNAY Jean-Pascal	1	500 €	Propriétaire occupant
MADRE Florent	1	500 €	Propriétaire occupant
MIFTARI Haki	1	500 €	Propriétaire occupant
MIH Necati	1	500 €	Propriétaire occupant
ROUPRICH Benjamin	1	500 €	Propriétaire occupant
TOPBAS Mehmet	1	500 €	Propriétaire occupant
WEIL-TRIMARCHI Kévin-Odeline	1	500 €	Propriétaire occupant

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés.
- **D'ORDONNER** les dépenses correspondantes.

M. le Maire donne à présent la parole aux différents intervenants.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Yves WENDLING, Mme Martine NICOLAS, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Patrice NZIHOU, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Selima SAADI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel TOULOUZE.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 15-02-26-11**, **DCM N° 15-02-26-12** et **DCM N° 15-02-26-13**.

DCM N° 15-02-26-11 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 6 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-12 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 6 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-13 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel

ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 6 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-14 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par Moselis destinés à financer le projet d'acquisition-amélioration de 12 logements PLUS - 11 et 13 rue de la Ronde à Metz.

En contrepartie, le bailleur doit s'engager à réserver au bénéfice de la commune un contingent équivalent à 20 % des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe.

Les attributions des logements concernés seront effectuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le projet de convention de réservation de logements sociaux ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 8 : M. Hacène LEKADIR, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-15 : Cadre d'utilisation des installations de télécommunications situées dans les ZAC de la Ville de Metz - Convention avec la société Orange :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est propriétaire d'installations et infrastructures comprenant des fourreaux, des chambres de tirage et de raccordement incluant des éléments passifs de communications électroniques et des fibres optiques.

Afin de préserver son patrimoine, et d'optimiser les installations et infrastructures existantes en vue de favoriser le développement des communications électroniques sur son territoire, elle met ces installations et infrastructures à disposition d'opérateurs de communications électroniques souhaitant déployer des réseaux ouverts au public.

Cette mise à disposition est encadrée par la tarification municipale, votée chaque année. La redevance annuelle demandée à chaque opérateur dépend de la zone considérée (ZAC et reste du territoire), et du linéaire de gaines utilisées. Une convention entre la Ville et l'opérateur permet également de définir de façon précise des modalités pratiques d'intervention et d'échanges d'information.

Dans ce cadre, la Ville de Metz souhaite aujourd'hui conventionner avec la société ORANGE des conditions générales, techniques et financières par lesquelles elle met à la disposition non exclusive de celle-ci, ses installations et infrastructures des ZAC, dans les conditions conformes à la réglementation (notamment l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

D'un commun accord, et afin de correspondre au développement du réseau des 5 années passées, le passif dû par la société ORANGE à la Ville de Metz a été calculé avec un facteur de dégressivité, portant celui-ci à 36 409 €TTC pour la période 2010-2013.

A partir de 2014, les tarifs municipaux s'appliquent au linéaire de gaines utilisé et validé conjointement, portant la redevance 2014 à 14 239 €TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'approuver le projet de convention avec la société ORANGE ci-joint, s'appliquant aux installations réalisées dans les ZAC, postérieurement au 1^{er} janvier 1998.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE METTRE** à la disposition de la Société ORANGE des installations comprenant des fourreaux, des chambres de tirage et de raccordement, ainsi que des infrastructures incluant des éléments passifs de communications électroniques et des fibres optiques, selon le tarif approuvé annuellement par délibération du Conseil Municipal et fixé en 2015 à 1,30 €TTC/ml/an dans les ZAC de la Ville de Metz.
- **D'APPROUVER** le projet de convention ayant pour objet de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la Ville de Metz met à la disposition de la société ORANGE les installations situées dans les ZAC de la Ville de Metz, dont le détail figure en annexe de ladite convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment la convention cadre d'utilisation des installations de télécommunications situées dans les ZAC de la Ville de Metz, ainsi que les éventuels avenants à cette convention, et d'émettre les titres de recettes correspondants.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR , Mme Selima SAADI , M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-16 : Etat n° 1 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le Budget Principal cet état présente un total général de 6.414.597,10 €se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 5.548.791,02 €;
- une section de fonctionnement d'un montant de 865.806,08 €

Virements entre sections – modification de l'équilibre du budget :

Le présent état comprend des décisions modificatives transférant des crédits entre les deux sections du budget principal, modifiant ainsi l'équilibre budgétaire.

Le principal mouvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement consiste en une opération d'ordre permettant de valoriser en investissement des travaux effectués en régie par le Pôle Mobilité pour un montant de 845.120,07 € Cette opération permet d'augmenter le montant perçu par la Ville au titre du FCTVA en transférant en investissement des dépenses réalisées en fonctionnement.

L'état comprend également un mouvement important de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. D'un montant de 143.050,21€ ce transfert a pour objet de permettre le reversement au CCAS du solde du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2013, versé à la Ville par la CAF en extrême fin d'année 2014. En effet, le montant de ce dernier a dépassé la prévision budgétaire 2014 et la notification tardive du CEJ n'a pas permis d'opérer une décision modificative sur l'exercice 2014.

Il résulte de ces différents mouvements entre sections *une augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 671.919,86 €.*

Mouvements n'affectant pas l'équilibre budgétaire :

Les mouvements n'affectant pas l'équilibre budgétaire concernent essentiellement la section d'investissement. Il s'agit d'une part d'opérations de régularisation et d'autre part de redéploiements de crédits.

Opérations de régularisation :

Des décisions modificatives sont opérées à des fins de régularisation.

Il s'agit notamment d'opérations d'ordre relatives à la régularisation des avances versées à la SAREMM pour la construction du restaurant scolaire de la Corchade (860.000 €) et des travaux d'efficacité énergétique dans les piscines (3.117.651 €).

Afin de solder l'opération sous mandat de création du giratoire sur la RN3, est opéré un mouvement d'un montant de 700.604,16 € Il correspond au FCTVA perçu fin 2013 par la Ville au titre de ce chantier.

Abondements et redéploiements de crédits :

L'état de DM n°1 comprend également l'ouverture de crédits relatifs aux travaux 2015 dans les crèches pour un montant de 146.276 € Ces dépenses nouvelles sont financées par des subventions d'équipement de la CAF et une subvention d'équipement du CCAS. La subvention du CCAS correspond à des reliquats de crédits destinés aux travaux dans les crèches.

Enfin, des crédits d'investissement sont redéployés au sein du budget du Pôle Mobilité pour subventionner la réfection des espaces ouverts au public de la copropriété Saint-Clément, conformément à la délibération soumise au Conseil Municipal en février 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1.025.220,16	899.220,16
Mouvements positifs d'ordre	4.822.771,07	3.977.651,00
Mouvements négatifs réels	-299.200,21	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		671.919,86
Totaux	5.548.791,02	5.548.791,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	194.472,33	20.686,01
Mouvements positifs d'ordre	0,00	845.120,07
Mouvements négatifs réels	-586,11	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	671.919,86	
Totaux	865.806,08	865.806,08
Totaux généraux	6.414.597,10	6.414.597,10

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 12 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Daniel PLANCHETTE, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN a donné pouvoir à Mme Christine SINGER.

Absents au moment du vote : 7 : M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, Mme Nathalie DE OLIVEIRA.

DCM N° 15-02-26-17 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014 et du 29 janvier 2015, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Décisions prises par M. le Maire

1°
Recours Contentieux

2°
Décisions rendues

Intervention de : /

POINT N°18 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen des points 19 et 20 qui suivent.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 15-02-26-19 : Commission d'Indemnisation Amiable des entreprises - Travaux de réaménagement de la Place Mazelle - Protocole d'accord transactionnel "BAN ASIA".

DCM N° 15-02-26-20 : Protocole d'accord transactionnel - SCI ALPHA.

L'ordre du jour de la séance du 26 février 2015 étant épuisé, le Président lève la séance à 22h58.

P.V dressé le 02 mars 2015

Le Président de séance,

Dominique GROS
Maire de Metz